



**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS-CLOS
Le 12 novembre 2020**

À une séance du Conseil extraordinaire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 12 novembre 2020 à 19h00.

Mesdames les conseillères :

Myriam Cabana

Mesdames Monique Côté et Carole Sue Ash sont absentes

Messieurs les conseillers :

Jean-Paul Rouleau

Daniel Bock

M. Tommy Desjardins est absent

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur François Gauthier

Madame Joséanne Villeneuve, Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, assiste à la séance.

1. Présence et quorum

2020-11-12#01

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h13 par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

2-Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-11-12#02

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation ainsi que le projet d'ordre du jour de la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel rédigé.

Adoptée à l'unanimité

3- Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux –

Avis public de consultation écrite pour les projets de règlements N° 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019 et 1020

2020-11-12#03

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux stipulant que toute procédure, autre que référendaire, faisant partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens se doit d'être remplacé par une consultation écrite. Cette consultation écrite doit être annoncée au préalable par un avis public et doit être en vigueur pour une durée de 15 jours, en tenant compte de la partie écoulée d'une consultation écrite au moment de la prise d'effet du présent arrêté, conformément au sixième alinéa du dispositif de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'urbanisme 2020 nécessite absolument une consultation des projets de règlements 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019 et 1020 de la part des citoyen(ne)s

Il est proposé par Myriam Cabana

Et Résolu

QUE le conseil municipal opte pour la consultation écrite des projets de règlement 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019 et 1020, soit en les affichant sur le site web de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

Adopté à l'unanimité

4- Offre de services de la firme Englobe pour réaliser une étude géotechnique – Rang Sainte-Augustine

2020-11-12#04

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de la firme Englobe est requise en vue de la préparation des plans et devis de M. Chevalier pour la stabilisation du talus du Rang Sainte-Augustine;

CONSIDÉRANT QUE cette étude permettra de déterminer la nature des travaux à réaliser pour assurer la stabilité du talus de la route et de l'exutoire du drainage;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont reçu et pris connaissance de cette offre de services de la firme Englobe;

Il est proposé par Daniel Bock

Et résolu

QUE l'offre de services préparée par la firme d'Englobe au montant de 15 900\$ soit accepté par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

5-Période de questions sur l'ordre du jour

6-Levée de l'assemblée

2020-11-12#05

Tous les sujets à l'ordre étant épuisés;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu que la présente séance est levée à 19h18

Adoptée à l'unanimité

Joséanne Villeneuve
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim

François Gauthier
Maire